

Formation Incendie Etablissements Scolaires

Objectif de la formation :

Les personnels désignés seront en mesure de réagir efficacement à un départ de feu, de déclencher ou faire déclencher l'alarme ainsi que de procéder à l'évacuation totale ou partiel de l'établissement.

Réglementation :

- Code du travail, Article R4227-28 : « Les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »
- Code du travail, Article R4227-39 : « La consigne de sécurité incendie prévoit [...] des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, [...] à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Programme de compétences :

Théorie 50 % :

✓ Connaître les principes du feu
- triangle du feu, correspondance dans l'établissement, types de feu, risques liés à l'incendie.

✓ Connaître les principes de prévention incendie
- causes de départ de feu, incendie, exemples de l'établissement

✓ Connaître les consignes générales de sécurité en cas d'incendie

✓ Savoir passer un message d'alerte après une levée de doute

✓ Connaître les moyens d'extinction et savoir identifier un extincteur

✓ Connaître les modalités d'évacuation
- signaux, consignes, rôle, facteurs aggravants.

Pratique 50 % :

✓ Connaître l'emplacement des moyens d'extinction de l'établissement

✓ Être capable d'extraire une victime d'une zone sinistrée/enfumée.

✓ Être capable d'utiliser un extincteur (sur générateur de flammes)

- protection, approche, attaque, extinction

✓ Être capable d'évacuer l'établissement en empruntant les itinéraires prévus.

Option : Mise en œuvre sur feu réel (combustibles de l'établissement)



3h30 à 7h00



de 1 à 10 max.

Public concerné : l'ensemble du personnel (y compris temporaire).

Prérequis : maîtrise orale et écrite de la langue française.



Formation en Intra :

Un entretien sera nécessaire afin d'adapter le contenu et l'intervention du formateur à l'établissement. Le temps de formation peut varier en fonction de la taille de l'établissement et la multiplicité des consignes spéciales.

Equipe pédagogique et approche :

Sapeur-Pompier et Formateur SSIAP 3 à jour de ses compétences. Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, exercices pratiques.

Moyens pédagogiques :

Fournis : Vidéoprojecteur, Extincteurs et Bac à feu écologique. Support de formation remis à chaque participant. **A prévoir :** Salle de cours avec mur ou tableau blanc, Terrain d'exercices.

Conditions d'évaluation :

Evaluation des acquis, faite au cours de la formation lors des modules participatifs - Attestation de formation, remise en fin de formation à chaque participant.

Organisme de Formation

Vistangwall



SARL au capital sociale de 5 000 €

28 route de Ty Fléhan – 29510 EDERN

SIRET n° 884 741 372 00012 – R.C.S. QUIMPER

Code Ape : 8559A – Numéro de déclaration d'activité auprès de la Direccte Bretagne :

Tél : 06 86 56 81 51 - contact@vistangwall.fr

www.vistangwall.fr